



Grenoble, le 26 mai 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER
☎: 04 76 48 89 04

Objet : COMPTE RENDU DE L'ATELIER SQUARE PROJET ST BRUNO – mardi 10 mai 2016

-GT Habitants présents :

Joëlle Boenigen et Bénédicte Soudy, Collectif St Bruno Citoyen, et Bruno de Lescure, Président UHQ Berriat St Bruno Europole.

- Services présents :

Virginie Chirez, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV), Ville de Grenoble,
Line Lemarchand, chef de projet unité proximité secteurs 1, 2 et 3, Service Aménagement Espace Public (BE AEP), Grenoble Alpes Métropole,
Valérie Chenevier, Directrice de Territoire Secteur 1, DAT, Ville de Grenoble.

-Excusés :

Rebecca Dobremez, Alice Carette et Jean-Baptiste Moreau, Collectif Saint Bruno Citoyen,
Jacques Gibrat, Responsable de l'Unité Entretien des parcs – arbres, Service Espaces Verts (SEV), Ville de Grenoble,
Patricia Chéry, Chargée de concertation, DT1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

Diffusion : aux présents et aux excusés, les membres du GT Habitants non présents ; Geneviève Moyne, UHQ Berriat St Bruno Europole ; Sonia Yassia, élue déléguée au secteur 1 ; Antoine Back, élu délégué au secteur 2 et en charge de la GUP ; Lucille Lheureux, adjointe Espace Public et Nature en Ville ; Lara Assouline, Directrice Environnement et Cadre de Vie ; Olivier Curto, Eclairage public et illuminations, Direction Environnement et Cadre de Vie ; Jean-Louis Cury, chef de service Prévention de la Délinquance ; Franck Quéré, directeur de projet GUP, DAT, Ville de Grenoble ; Cécile Py, responsable bibliothèque St Bruno, Ville de Grenoble ; Matthieu Warin, responsable MDH Chorier Berriat, DAT ; Véronique VIC, agent développement local MDH Chorier Berriat, DAT ; Boris Kolytcheff, chargé de concertation, Direction Action Territoriale (DAT), Ville de Grenoble.

Préambule : Il est indiqué que, dans cette phase de travail dans le cadre d'un marché public, il est demandé une confidentialité aux membres du GT habitants. Une charte de déontologie est en cours de rédaction et sera signée par les membres du GT. Elle sera applicable à tous les porteurs de projets.

Compte-rendu des échanges

Un projet de logigramme sur le marché de conception-réalisation est soumis aux participants, mais n'est pas mis en annexe du présent compte rendu, pour des raisons de confidentialité.

Un projet de rapport préalable au lancement de la consultation est également examiné. Il permettra de faire la publicité du marché : faite le 24/05/2016 et disponible en ligne sur la plateforme dématérialisée de la Ville de Grenoble et Bulletin Officiel des Marchés Publics.

Le délai de remise des offres est fixé au 17 juin 2016.

Sur le logigramme :

- Les critères sont pré établis d'ordre économique, par exemple (chiffre d'affaires, etc.) ; il y a une partie des critères sur capacités économiques et financières, professionnelles, compétences mais aussi compréhension du projet avec % de pondération ; une déclaration d'intention sera demandée aux candidats.
- C'est une procédure adaptée car les seuils le permettent, mais pas besoin de jury ; à voir si possible de créer un comité consultatif avec des représentants du GT Habitants, des services et des enfants (dans la 2^e phase sur projets). Il n'y aura ni délibération ni arrêté du maire.
- Sur la consultation des dossiers des candidats, il est proposé de soumettre au GT Habitants des dossiers anonymes. Les services expliqueront l'affectation de % pour pouvoir retenir 3 candidats.

L'UHQ pose la question de la légitimité d'un comité consultatif et la transmission de documents non communicables à des tiers dans ce type de procédure des marchés publics.

Ce sera à valider par le BE AEP avec service Marchés Publics.

- Sur la 2^e phase, il serait opportun de prévoir, avec les 3 candidats, une visite sur site (uniquement avec services Ville pour éviter dispersion). Il pourrait également être envisagé une consultation des habitants sur les projets proposés.

Le BE AEP insiste sur le besoin d'un rendu avec présentation anonyme des projets ; c'est important pour la démarche engagée en ateliers avec GT Habitants.

A vérifier si cela a déjà été fait par la Ville (exemple des quais de l'Isère).

La DECV a demandé expressément au service Marchés Publics que l'avis du GT Habitants puisse être pris en compte, à travers un vote par les membres du GT.

Le Collectif pose la question de la dimension d'insertion sociale du marché.

La DT 1 indique que sur ce type de marchés, cas déjà eu sur une autre aire de jeux, il y a une clause d'insertion sociale qui s'applique au marché obligatoirement.

Sur ces points, des échanges sont intervenus avec le service Marchés Publics et les validations suivantes sont actées :

- ***Pour la phase de sélection des candidatures :***
 - *les sous critères de pondération n'ont pas été retenus. Une note concernant l'organisation et les principes généraux de fonctionnement du candidat, en vue de garantir une bonne réalisation a été demandée.*

- *Il n'y aura pas de CAO, ni comité consultatif pour éviter de multiplier les réunions; le GT Habitants, élargi aux services Ville + élus, sera suffisant.*
 - *Le délai de remise des offres est au 17 juin.*
- ***Pour la phase de choix du projet final, le service Marchés Publics a préféré que l'avis du groupe de travail soit réinjecté dans chacun des sous critères. Chaque sous critère sera analysé par la Ville et par le GT Habitants à égalité d'avis.***

En conclusion,

Un atelier est organisé le 14 juin 2016 à 17h45 à la DT 1, avec pour ordre du jour l'examen du DCE ; en fonction des candidatures reçues le 17 juin, une autre date d'atelier sera calée.

B. de LESCURE propose de remplacer dans le GT Habitants Fathia MAGREBI par Geneviève MOYNE pour l'UHQ.